



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S

<p>République Française Commune de Montredon-des-Corbières Département de l'Aude Arrondissement de Narbonne</p>	<p>L'An deux mille vingt-trois, le vingt-huit avril à 17h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. JANSANA Jean-Marc, Président.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 20 avril 2023</p>	<p><u>PRESENTS</u> : M. Jean-Marc JANSANA, Mme Christina PELEGRIN, Mme Isabelle BASTIER, Mr. Michel MIROUZE, Mme Céline DEVIN, Mme Nicole MARHUENDA, Mme Anne-Marie MAUZAC, Mr Pascal CHABOSSON.</p>
<p><u>Nbre de conseillers</u> En exercice : 14 Présents : 08 <u>Vote par procuration</u> : 04</p>	<p><u>POUVOIR(S)</u> : Mme Amélie SARROCA à Christina PELEGRIN, Mme Muriel DILOY REY à Isabelle BASTIER, Mme Lise FOURNIER à M. Pascal CHABOSSON et Mr. Bruno DEVIC à Mme Nicole MARHUENDA.</p> <p><u>ABSENT(S)</u> : Sandrine ALBINET, Céline MARTINEZ</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : Isabelle BASTIER</p>
<p>N° 5- 2023</p> <p><u>Objet</u> : Approbation de la convention téléassistance aux personnes avec l'association Présence Verte Grand-Sud</p>	<p>Il est présenté aux membres du Conseil d'Administration, la convention à intervenir avec l'Association Présence Verte Grand-Sud pour le renouvellement du service de téléassistance des personnes, susceptibles d'apporter une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et de favoriser le maintien à domicile des personnes isolées, âgées ou handicapées.</p> <p>Un transmetteur permet aux abonnés d'alerter immédiatement, en cas de besoin, par simple action sur un bouton déclencheur, un centre d'appels qui assure une écoute permanente des alarmes 24h/24h et 7j/7j.</p> <p>L'Association Présence Verte Grand-Sud prend à sa charge 50% des frais d'installation soit 22.5€ au lieu de 45€, le Centre Communal d'Actions Sociales prend à sa charge, si besoin, les 50% restants, ceci rendant les frais d'installation/de mise en service gratuits pour les administrés les plus démunis.</p> <p>La présente convention est signée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.</p> <p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'APPROUVER la convention à intervenir avec l'association Présence Verte Grand-Sud. - AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents. <p>Vote : pour : 12 contre : abstention :</p> <p>Reçu en Préfecture le : 09 MAI 2023 Publié le 09 MAI 2023</p> <p style="text-align: right;">Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières, Le 28 avril 2023.</p> <div style="text-align: center;">  Jean-Marc JANSANA Président du CCAS </div> <div style="text-align: center;">  </div> <p>Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.</p>